Note

relative à

La contribution du Conseil économique, social et environnemental au nouveau modèle de développement

Fruit d'un large processus de concertation et établi selon une démarche participative, avec 58 acteurs et parties auditionnés et plus de 5800 citoyens sondés, le rapport, adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du Conseil, lors de sa 98ème session ordinaire, constitue la contribution du CESE au chantier de réflexion autour du nouveau modèle de développement.

Il a été réalisé selon une approche réaliste et ambitieuse, tenant compte des changements rapides et forts de notre société et des mutations économiques, sociales, technologiques et environnementales à l'œuvre à l'échelle internationale.

La contribution du CESE s'inscrit dans la dynamique suscitée par le discours de Sa Majesté le Roi appelant à repenser le modèle de développement pour le mettre en phase avec les évolutions que connaît notre pays.

Le Maroc dispose, en effet, d'importants atouts sur lesquels il peut s'appuyer pour accélérer son développement. Sa richesse réside notamment dans son capital matériel et immatériel, son histoire, son rayonnement international et sa position géographique au carrefour des civilisations. Le pays a démontré une véritable résilience, dans un contexte de crises régionales multiformes, grâce à la clé de voûte que représente l'institution monarchique marocaine.

Durant les deux dernières décennies, le Maroc a réalisé, des avancées importantes dans la consolidation démocratique, la réconciliation avec le passé, le développement économique, le bien-être pour les citoyens et l'édification d'infrastructures modernes.

Fort de ses atouts et réalisations, le Maroc est en droit désormais d'aspirer à une plus grande ambition de développement centrée sur le citoyen et porteuse de plus de croissance économique.

Cependant, des insuffisances importantes du modèle actuel en matière de croissance, d'inclusion, de solidarité, d'égalité des chances et de durabilité ont été identifiées. Elles ont eu pour conséquence l'accentuation de la polarisation de la société et l'érosion de la confiance des citoyens envers le gouvernement, l'administration et les corps intermédiaires.

Sur la base de l'analyse du modèle de développement actuel et de ses insuffisances, il a été permis d'identifier les faiblesses structurelles qui empêchent la concrétisation de l'ambition collective. Elles sont liées :

- aux facteurs limitant les capacités d'**épanouissement** et d'**initiative des individus** et particulièrement l'insuffisance des services publics, les systèmes de rentes et les obstacles à l'entreprenariat. Ce qui est de nature à entraver la pleine contribution des citoyens au développement ;
- à l'incapacité du modèle actuel à **protéger**, **soutenir** et **faire participer** dans la dynamique, des pans entiers de la société et notamment, les plus démunis, les femmes et le monde rural ;
- aux carences constatées dans la **lisibilité** de l'orientation publique, la **cohérence** des politiques sectorielles et l'**exécution** des réformes décidées.

Ces faiblesses résultent d'une accumulation de mesures et d'inflexions d'origine structurelle, conjoncturelle ou parfois même revêtant une apparence anodine, qui ont impacté fortement la trajectoire de développement.

Il s'agit donc d'adresser ces faiblesses en adoptant et en concrétisant de nouvelles inflexions à travers **neuf grands choix** qui définiront le nouveau modèle de développement et permettront d'atteindre l'ambition collective selon une approche méthodique et participative.

Les quatre premiers grands choix concernent la promotion de l'individu et le renforcement de ses capacités pour **libérer les énergies,** à travers :

- ***Choix 1*** *: un système d'éducation et de formation national, centré sur l'apprenant, basé sur la capacitation, la responsabilisation et la motivation des acteurs, dans l'objectif de former un citoyen acteur du progrès économique et social*

- ***Choix 2*** *: une nouvelle génération de services publics performants et accessibles basés sur la responsabilisation des acteurs et tirant complètement parti de l'opportunité de la transformation digitale*
- ***Choix 3****: un environnement garantissant une concurrence saine et régulant les avantages, la rente de situation et les privilèges pour favoriser l'investissement productif efficient et la réduction des inégalités*
- ***Choix 4*** *: une transformation structurelle de l'économie, inclusive de l'informel, portée par l'entreprenariat et l'innovation et visant l'émergence industrielle*

Deux choix favoriseront **la participation au développement** des populations les plus exclues :

- ***Choix 5*** *: des femmes autonomes, actrices de développement et exerçant leurs droits pour une pleine participation à la vie économique, sociale, politique et culturelle*
- ***Choix 6*** *: un monde rural intégré, valorisé, attractif et connecté*

Deux choix consacreront la **solidarité** avec les démunis et les générations futures à travers :

- ***Choix 7****: une solidarité organisée visant la réduction des inégalités sociales et territoriales, apportant une protection sociale universelle et financée par une juste contribution des citoyens*
- ***Choix 8*** *: un capital naturel protégé, valorisé de manière soutenable pour favoriser la croissance durable*

Le dernier choix permettra de donner de la **visibilité** et de créer les conditions de la **bonne exécution** des réformes, à travers :

- ***Choix 9*** *: un Etat de droit, garant de l'intérêt général, menant une action publique territorialisée basée sur la cohérence, la transparence, l'efficacité et l'évaluation systématique*

Pour donner corps à ces grands choix, le Conseil a proposé **plus de 180 actions** concrètes. Leur mise en œuvre pourrait se faire de manière accélérée sur les **5 prochaines années** en assurant les réallocations budgétaires nécessaires, et surtout en suscitant une forte mobilisation qui permettra de dépasser les résistances au changement.

Des chantiers structurants peuvent être lancés immédiatement. Ils constitueront autant de signaux forts susceptibles d'apporter de la confiance. Il s'agit d'un ensemble de mesures qui pourraient concerner :

- l'octroi rapide d'une véritable autonomie de gestion aux académies, aux universités, aux écoles et aux hôpitaux pour redonner des capacités d'actions aux responsables dans un cadre de contractualisation et de reddition des comptes *(actions 1, 22 et 95)* ;
- la libération de l'initiative économique à travers la substitution de 90% des autorisations exigées par l'administration par des cahiers des charges *(action 97)*, la mise à plat des dérogations et des niches rentières *(action 70)* et le découragement de la spéculation foncière *(actions 60, 74 et 76)* ;
- le lancement d'un vaste programme visant à réaliser un « choc entrepreneurial » par la création de 50 000 TPE et 30 000 PME *(actions 77 et 78)* ;
- la dématérialisation complète en 3 ans de l'ensemble des interactions entre les citoyens et les entreprises avec l'administration *(action 98)* ;
- la mobilisation des responsables des institutions publiques à travers le renforcement de la confiance et l'accroissement de leur marge de manœuvre, en favorisant le contrôle *a posteriori (action 164)* et la mise en place de structures d'appui provisoires sur le modèle des « delivery units » pour accélérer l'exécution des réformes-clefs *(action 172)*.

Le nouveau modèle de développement proposé puise dans le socle de valeurs qui porte notre communauté de destin. Il est de nature à consolider la confiance et à renforcer la cohésion sociale. **Sa concrétisation est à notre portée** ; elle requiert une implication effective dans la conduite du changement, de tous les acteurs et parties prenantes fédérés par un Haut Portage institutionnel des réformes.